

Déploiement de l'Internet Haut Débit dans les Zones d'ombre

Auvergne Haut Débit

- Un objectif commun
Une approche solidaire
d'aménagement du territoire
- Une action concertée entre la Région et les
Départements

✓ CONVENTION EN VUE DE LA RESORPTION
DES ZONES D'OMBRE, NON DESSERVIES
EN HAUT DÉBIT

- Signée le 2 décembre 2005
- Maîtrise d'ouvrage à la Région
- Mise en place d'un Comité technique
et d'un Comité de Pilotage
- 50% pris en charge par la Région, 50%
pris en charge par les Départements

Le recours au Contrat de partenariat

- Le constat de carence des initiatives des opérateurs privés sur ces territoires à faible densité de population,
- la Région n'est pas objectivement en mesure de définir seule et à l'avance les moyens techniques pouvant répondre à ses besoins ou d'établir le montage juridique et financier du projet,
- Recherche du modèle juridique et économique qui permet les délais de procédure les plus courts et d'autre part de garantir des revenus au Titulaire dans des zones à rentabilité insuffisante.

Partenariat Public Privé

versement par la collectivité au Titulaire d'une rémunération impérativement calculée et décomposée à partir des coûts d'investissement, de fonctionnement et de financement

Définition des besoins :

L' objet du contrat de partenariat

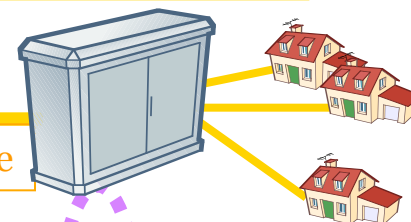
- Le Titulaire doit concevoir un Réseau de communications électroniques permettant de fournir des Services de communications électroniques à Haut Débit d'un débit crête descendant minimum de 512 kbps et impliquant les tâches suivantes :
 - ✓ Conception, financement, réalisation du Réseau de communications électroniques, fin 2008 ou au plus tard dans un délai maximum de 18 mois à compter de la signature du contrat,
 - ✓ Prestations d'exploitation technique du Réseau de communications électroniques
 - ✓ Prestations de commercialisation pour le compte de la Région Auvergne de Services de communications électroniques

Solution technique proposée par France Télécom accès au haut débit sur les actuelles zones d'ombre – partenariat public-privé PPP (ce qui est en mauve sera la propriété du Conseil régional à l'issue du contrat)

NRA Origine / nœud principal de raccordement abonnés
(répartiteur)



sous-répartiteur
existant : accès au
téléphone



Réseau de transport téléphonique

Chambre PPP
Auvergne

Chambre o
France Télécom

Lien à créer

Lien haut débit
(fibre optique à créer)

Très petits sites
Techniques (TPST) à créer



Backbone

Les TPST accueilleront les DSLAM des Usagers clients de la Région (FAI et opérateurs dégroupés).

Très Petit Site Technique



Périmètre du Contrat « Auvergne Haut Débit »

- 316 communes (soit 14 333 lignes inéligibles)
 - 13 821 lignes sur 298 communes seront rendues éligibles à la fin du déploiement (96,43 %)

Éléments financiers

- COUT TOTAL DU PROJET sur 10 ans : 38,5 M€ dont 22,4 M€ d'investissement
- Subventions : 4,8 M€ (CPER), 10 M€ (Feder)
- Recettes prévisionnelles USAGERS : 2,6 M€
- Coût Net Région et Départements (sous forme de subventions) à parité pour moitié : 22 M€

Auvergne Haut Débit

